



Le tri de
vos déchets

— **ès** —

1

LE BAC DES DÉCHETS RECYCLABLES



> C'est le bac des déchets recyclables hors verre.
À Paris, depuis janvier 2019, vous pouvez y déposer l'ensemble des emballages et sachets alimentaires.
À noter que les déchets recyclables doivent être déposés en vrac, sans être mis dans un sac.

En résumé : papiers, tous les emballages en plastique et métal, briques en carton, bouteilles et flacons en plastique vides, sachets alimentaires

Attention ! Il ne faut pas jeter dans ce bac : les mouchoirs en papier, les feuilles d'essuie-tout*, le papier peint, les objets en verre, les couches-culottes. Ceux-ci doivent être jetés dans le bac destiné aux déchets non recyclables.

*Si vous disposez d'un bac à compost, vous pouvez jeter vos feuilles d'essuie-tout dedans.

2

LE BAC DES DÉCHETS EN VERRE



> C'est le bac des bouteilles, pots et bocaux en verre uniquement, bien vidés.

En résumé : bouteilles, bocaux et flacons en verre vides

Attention ! Il ne faut pas jeter dans ce bac : la vaisselle (porcelaine, faïence, pyrex), la terre cuite (pot de fleurs), les miroirs ou les vitres. Ceux-ci doivent être jetés dans le bac destiné aux déchets non recyclables. Concernant les ampoules et les tubes néons électriques, ceux-ci doivent être déposés dans les lieux de collecte spécifiques.

À Paris, les containers présents dans les immeubles sont parfois vite pleins. N'oubliez pas que vous disposez aussi de containers sur la voie publique, souvent très proches de votre immeuble.

> Un espace vert ou un jardin partagé à proximité ?

Vous pouvez remplir les bacs à compost avec tous vos déchets organiques de la cuisine et du jardin : épluchures, fruits et légumes abîmés, plantes.



À savoir :

Une gestion des déchets alimentaires pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 518 millions de tonnes par an dans le monde. Cela équivaut au retrait de toutes les voitures de l'Union européenne.*

*Selon les chiffres de la coalition C40

3

LES BIO-DÉCHETS À PARIS !



> C'est le bac des déchets alimentaires. À noter que les déchets doivent être mis au préalable dans un sac compostable et transparent. La Ville de Paris a mis en place, depuis le printemps 2017, cette nouvelle collecte pour les bio-déchets ou déchets alimentaires, à laquelle participe Élogie-Siemp. Ce dispositif est disponible dans le 2^{ème}, le 12^{ème} et le 19^{ème} arrondissement.

En résumé : déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et déchets verts (plantes)

Ce bac permet de produire du **bio gaz**, utilisé comme **carburant pour les bus**, mais également, de transformer ces déchets en **terreau** ou en **engrais** utilisable pour le jardinage. Pour effectuer ce tri, il est remis aux locataires des adresses concernées **des paniers de collecte**. **Des containers spécifiques, dotés d'un couvercle marron**, sont mis à disposition dans les locaux destinés aux ordures ménagères.

L'objectif est d'atteindre une collecte de 30 kg de déchets par an et par habitant. Pour y arriver, des actions de sensibilisation seront régulièrement menées. Cette démarche écologique sera progressivement déployée à l'ensemble des arrondissements parisiens et devrait être généralisée sur toute la France d'ici 2025.

4

LE BAC DES DÉCHETS MÉNAGERS



> C'est le bac des déchets ménagers non triés car non recyclables. Et c'est le bac à utiliser en cas de doute sur le caractère recyclable des déchets. À noter que les déchets doivent être mis au préalable dans un sac poubelle.

En résumé : ce qu'il reste après avoir fait le tri !

Attention ! Il ne faut pas jeter dans ce bac : les déchets toxiques ou dangereux, les produits de bricolage, les bouteilles de gaz, les déchets particuliers par leur volume (encombrants, gravats) ou par leur nature (vêtements, piles, cartouches, batteries, huiles de vidange). Des systèmes et points de collecte spécifiques existent pour ces catégories de produits.

**En cas de doute,
téléchargez l'application :
« Guide du tri »
sur votre smartphone**



? ET LES AUTRES DÉCHETS



La plupart des déchets sont recyclables, s'ils sont triés préalablement !

Quelques cas particuliers :

• Mobilier, gros électroménager

Utilisez les moyens mis à votre disposition par la collectivité locale pour la gestion des encombrants. Renseignez-vous sur le site Internet de votre commune. À Paris, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site www.paris.fr ou d'appeler au **3975**.

• Équipement high-tech, téléphone, cartouche d'imprimante

Rendez-vous en points de vente, espaces de tri de votre commune ou arrondissement.

• Ampoule, pile

Retournez-les en points de vente, espaces de tri de votre commune ou arrondissement.

• Produits dangereux : soude, white-spirit, alcool, colle, peinture, engrais

Dirigez-vous vers les espaces de tri de votre commune ou arrondissement.

• Déchets de soins médicaux : médicament, seringue, aiguille

Rapportez-les en pharmacie.

• Textile, chaussure et linge de maison

Déposez-les dans les contenants textiles ou rapprochez-vous des associations spécialisées.

Le Trimobile :

Le Trimobile est un dispositif qui permet aux habitants d'un quartier de déposer, dans une remorque aménagée, leurs petits encombrants.

Selon un calendrier, des agents sont présents sur place. Ils vous aident en cas de doute sur les gestes de tri et vous informent sur les réflexes simples à adopter au quotidien pour produire moins de déchets. L'apport est limité aux petits volumes.

> Pour la Ville de Paris, renseignez-vous sur :

• www.paris.fr/pages/avec-le-trimobile-deposez-vos-petits-encombrants-6058

Toujours plus...

Elogie-Siemp s'engage auprès de Tisseco Solidaire :

Cette association collecte, en vue de leur recyclage, des vêtements usagés, du linge de maison et des chaussures auprès des particuliers.

Elle utilise à cet effet des contenants spécifiques, nommés « Boîtes à vêtements ».

Grâce à cette collecte sélective des textiles usagés, **Tisseco Solidaire** crée des emplois (pour la collecte et le tri), et favorise ainsi l'intégration par le travail des personnes en précarité socioprofessionnelle.

EN PRATIQUE

La gestion du tri n'est pas la même selon les communes.

> Pour la ville de Paris,
renseignez-vous sur :

• www.paris.fr/parisdutri

> Pour les villes en région parisienne,
renseignez-vous sur :

• www.consignesdetri.fr

Retrouvez
ces infos
en vidéo

